

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur Général de l' ONAC,
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Administration Centrale,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations,

Intervention du syndicat SNETAA.

Nous rejoignons l'analyse de nos collègues de la CFDT et de la CGT.
Le SNETAA représente le syndicat majoritaire chez les agents des écoles.
Nous sommes nous aussi inquiets de l'avenir des membres des personnels des établissements.

L'administration centrale a rédigé le projet de loi en essayant de garantir leur statut. Mais **qu'en sera t - il du texte au moment du vote des parlementaires ?** Nous n'en savons rien !

Pourtant, c'est sur des points plus importants à nos yeux que nous voudrions attirer votre attention :

Les écoles de reconversion professionnelle de l' ONAC sont les seules à proposer aux travailleurs handicapés des formations professionnelles permettant d'obtenir des diplômes de l'Education Nationale du niveau 5 au niveau 3 (BEP, BAC Pro, jusqu'à BTS)

Les personnes handicapées présentent ces diplômes dans les mêmes conditions que les candidats scolaires traditionnels, sans avantage, ni inconvénient.

Et cela est possible, car, nous sommes un établissement public.

Quelles seront les modalités de passage d'examen si nous intégrons un établissement privé ?
(comme la Fondation ?)

Nous n'en savons rien.

Quel contrat moral aurons nous avec nos stagiaires ?

Nous accueillons des stagiaires ayant souvent un faible niveau scolaire, nos formations, d'une durée de 2 ans, leur permettent d'accéder à des qualifications professionnelles que d'autres organismes leur ont refusées.

Qu'en sera t- il de ce type de formations qui leur permettent de s'intégrer dans le monde du travail et de réussir sur un plan personnel en rentrant diplômés dans leur famille ?

On va vous répondre que la Fondation peut garantir tout cela, mais, **imaginez quelle a été notre surprise** de lire les paragraphes 4, 5, et 6 (page 12) de l' étude d'impact.

« D'autre part, une soixantaine de professeurs devraient quitter la fondation pour jouir d'une pension de retraite entre 2012 et 2016 si l'on émet l'hypothèse d'un départ à soixante ans.

Le passage en fondation permet le remplacement de tout ou partie de ces « professeurs » par des « formateurs » relevant de la convention collective du secteur médico-social privé non lucratif.

Les différences de maxima de service entre ces deux statuts permettent , pour le même service rendu aux usagers de dégager environ 800 000€ annuellement ce qui offre l'opportunité à budget constant, de développer le pôle médico-psycho-social qui est actuellement nettement insuffisant, en comparaison des centres du même type alors qu'il va devenir un des critères principaux d'évaluation des établissements médico-sociaux »

Sans professeurs, nous irons vers la fin de ce type de formation, pour se tourner vers des formations courtes et qualifiantes. **Nous fermerons aux travailleurs handicapés la seule porte permettant l'accès aux diplômes de l'éducation nationale.**

Faire évoluer nos écoles pour les rendre plus performantes, nous l'avons toujours fait en adaptant nos contenus et nos niveaux de formation ainsi que nos méthodes pédagogiques.

Certains de nos établissements proposent aussi des formations qualifiantes, délivrent des attestations.

Mais nous voyons bien que dans ce projet, le risque est d'**uniformiser toutes les formations** en ne les rendant plus **que qualifiantes**. Par souci d'économies ?

Au moment de votre vote, pensez à l'espoir que nous apportons actuellement à nos stagiaires dont les promotions futures ne pourront pas bénéficier !

Nous croyons en ce que nous faisons, et nous sommes venus nombreux vous demander de nous soutenir en votant **NON** à la Fondation.
